

GALLARDON, le 30 septembre 2026

Conseil municipal du 29 septembre 2026

Compte-rendu

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à l'Espace des Oseraies – rue Guy Pouillé - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Lydie BIDOLI, Hicham GANDOULI, Laurence CLAUDET, Bernard DELZANGLES, Jean-Michel CAVELAN, Christine MAUFRAS, Sophie HAUCHARD, Karine CHAVIGNY, Catherine STEPHANT, Mohamed HAI, Idir BOUAMOUD, Marc-André DURAND, Stéphane DUPONT, Riad MENASRI, Marion APPERT, Charline MADELAINE, Noëlie CHASTANET, Mathis GAUJARD, Éric TABARINO, Mathias SONNIC, Bérénice BREGERE, Vincent MARTIN, Emmanuel MEYER, Elodie COUESPEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie BIETRY à Laurence CLAUDET

Absents : sans objet

Préambule

1. Désignation du secrétaire de séance

Est désignée secrétaire de séance Madame Karine CHAVIGNY.

Arrivée de Bérénice BREGERE à 20h38.

2. Approbation des Comptes-rendus des séances du Conseil Municipal des 5 juin et 25 août 2026

Les comptes rendus du Conseil Municipal des 5 juin 2026 et 25 août 2026 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

3. Informations – Comptes-rendus

- *Compte-rendus commission Animation des 16 juin et 26 juin 2026*
- *Compte-rendu commission Sports du 16 juin 2026*

Les comptes rendus des commissions animation et Sports ne suscitent aucune question.

4. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations :

- *Droit de Prémption urbain – DPU (non-prémption)*

DATE	VENDEURS	ADRESSE	PARCELLE(S)	SURFACE
13/05/2026	BORG Béatrice et BORG Guy	8 RESIDENCE DE LA TOUR	ZK 361	379 m ²
13/05/2026	MULLER Fanny	59 RUE DE MAINTENON	AD 544	1231 m ²
18/05/2026	PUIGPINOS Monique	50 RUE DE MAINTENON	AD 68	570 m ²
22/05/2026	CASES Grégory et BORSIER Julie	13 FG DE LA BRETONNIERE	AC 1015	113 m ²
28/05/2026	CONSORTS FOUSSARD	LIEU-DIT BAGLAINVAL	AI 7	308 m ²
09/06/2026	SEIXAS Maria	11 ROUTE DE BLEURY	266 B 1505/1507/1490/1511	502 m ²
15/06/2026	MARTIN Dominique	5 RUE DU PONT COLIN	AC 517/667	849 m ²
18/06/2026	CHAMBRE Frédéric	12 RUE DES MICHOTTES	ZK 675	547 m ²
23/06/2026	S.A.S.U. MAZENQ	CHEMIN DE LA CAVEE	AI 233/235/294	1288 m ²
29/06/2026	CONSORTS GUILBERT	13 RUE DU FOUR A CHAUX	AC 660	636 m ²
02/07/2026	DUPART Gabrielle	4 RUE DU TROU AU LIEVRE	AC 786/326	443 m ²
06/07/2026	PERINEAU Patrice et ELLART Christelle	94 RUE DE MAINTENON	AE 332/351	1236 m ²
13/07/2023	GAVEAU Guillaume	25 RUE DES ROSEAUX	ZK 589	564 m ²
23/07/2026	MASSONNEAU Patrick et SASTRE Célestine	18 RUE GUY POUILLE	AC 309	212 m ²
28/07/2026	MATOS COUTINHO José et SILVESTRE Marie	36 RUE DE MAINTENON	AD 59	634 m ²
30/07/2026	CONSORTS GUYOT	44 FG DE LA BRETONNIERE	AC 74/75	1457 m ²

30/07/2026	DESLANDES Marc	36 RUE PORTE DE CHARTRES	AC 503	921 m²
30/07/2026	CONSORTS ROUSSEL	4 CHEMIN DE PARIS	AC 174 / 175 / 176 / 177 / 178 / 180 / 182 / 183 / 184 / 634 / 404 / 405	12544 m²
03/08/2026	MIR Nicolas et LIGOT Estelle	11 GRANDE RUE DE MONTLOUET	266 B 468/469	2157 m²
03/08/2026	DA COSTA CARRACA Cristof et DA COSTA CARRACA Mélanie	3 RUE DU PONT COLLIN	AC 511/512	1251 m²
10/08/2026	SAPORITI Jérôme et PAVIOT Cécile	54 FG DE LA BRETONNIERE	AC 70/71/633	3945 m²
10/08/2026	CONSORTS LEBRUN	18 RUE PORTE MOUTON	AC 530	51 m²
13/08/2026	HENDRICKS IMMOBILIER	19 RUE PIERRE MARTIN	AC 428	160 m²
13/08/2026	SCI DE LA BRETONNIERE	6 RUE DE LA TUILERIE	AC 95	245 m²
03/09/2026	SCI ENVERGURE	4 RUE DU TROU AU LIEVRE	AC 326/786	443

- *Dépenses comprises entre 500€ et 40 000€HT*

- **INVESTISSEMENT**

Fournisseur	Produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
ALUTECH	Lot 4 - Titulaire - Situation n°1 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	30 102.44	36 122.93	INV
ALUTECH	Lot 4 - Titulaire - Situation n°2 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	38 751.46	46 501.75	INV
AR FACADES	Lot 16 - Titulaire - Situation n°1 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	37 888.84	45 466.61	INV
ARCHIGONE	MOE – Travaux de requalification « îlot Mairie »	Mairie	3 232.71	3 879.25	INV
ARCHIGONE	MOE – Travaux de requalification « îlot Mairie »	Mairie	6 786.92	8 144.30	INV
ARCHIGONE	MOE – Travaux de requalification « îlot Mairie »	Mairie	4 303.01	5 163.61	INV
ARCHIGONE	MOE – Travaux de requalification « îlot Mairie »	Mairie	6 359.61	7 634.53	INV
ARCHIGONE	MOE – Travaux de requalification « îlot Mairie »	Mairie	4 953.28	5 943.93	INV
ARCHIGONE	MOE – Travaux de requalification « îlot Mairie »	Mairie	2 476.63	2 971.96	INV

COMAT & VALCO	Coussins berlinois – ralentisseurs	Voirie	5 800.00	6 960.00	INV
DELTA AP	Lot 14 - Titulaire - Situation n°1 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie		20 840.00	INV
DELTA AP	Lot 14 - Titulaire - Situation n°2 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie		5 210.00	INV
DUFOIX ENTREPRISE	Lot 3 - Titulaire - Situation n°1 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	29 165.55	34 998.66	INV
DUFOIX ENTREPRISE	Lot 3 - Titulaire - Situation n°2 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	12 290.25	14 748.30	INV
DUFOIX ENTREPRISE	Lot 3 - Titulaire - Situation n°3 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	16 444.95	19 733.94	INV
ENTREPRISE CESARO	Lot 1 - Titulaire - Situation n°2 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	15 911.37	19 093.64	INV
ENTREPRISE CESARO	Lot 13 - Titulaire - Situation n°1 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	8 434.16	10 120.99	INV
ENTREPRISE CESARO	Lot 1 - Titulaire - Situation n°1 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	29 241.19	35 089.43	INV
ENTREPRISE CESARO	Lot 1 - Titulaire - Situation n°3 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	10 831.60	12 997.92	INV
ENTREPRISE CESARO	Lot 16 - Titulaire - Situation n°1 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	11 145.16	13 374.19	INV
ENTREPRISE CESARO	Lot 13 - Titulaire - Situation n°2 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	7 447.30	8 936.76	INV
ENTREPRISE CESARO	Lot 1 - Titulaire - Situation n°4 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	27 613.91	33 136.69	INV
ENTREPRISE CESARO	Lot 13 - Titulaire - Situation n°3 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	6 104.08	7 324.90	INV
J2R TERRASSEMENT	Réparation ZI Saint Mathieur	Voirie	1 850.00	2 220.00	INV
LA MAISON DRU	Lot 2 - Titulaire - Situation n°1 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	4 962.14	5 954.57	INV
LA MAISON DRU	Lot 2 - Titulaire - Situation n°2 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	7 863.69	9 436.43	INV
LES MENUISERIES CASTELNEUVIENNES	Lot 1 - Titulaire - Situation n°1 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	6 597.69	7 917.23	INV
MSD	Fournitures diverses : barrières et panneaux	Voirie	1 251.38	1 501.66	INV

SN TOUZET BTP	Aménagement de sécurité – Rue Basse du Bardet	Voirie	2 013.00	2 415.60	INV
SN TTC	Lot 14 - Titulaire - Situation n°1 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	31 654.00	37 984.00	INV
SN TTC	Lot 14 - Titulaire - Situation n°2 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	56 388.06	67 665.67	INV
SN TTC	Lot 14 - Titulaire - Situation n°3 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	1 803.81	2 164.57	INV
THIERRY CHRISTOPHE	Lot 5 - Titulaire - Situation n°1 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	18 255.04	21 906.05	INV
TOKHEIM SERVICE	Remplacement de flexibles – Pompe à carburant	Services techniques	1 296.98	1 556.38	INV
UTB	Lot 18 - Titulaire - Situation n°1 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	13 541.80	16 250.16	INV
UTB	Lot 18 - Titulaire - Situation n°2 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	8 368.80	10 042.56	INV
UTB	Lot 18 - Titulaire - Situation n°3 - MP 2025-01 - Travaux de réhabilitation du pôle culturel et administratif	Mairie	9 911.05	11 893.26	INV

- FONCTIONNEMENT

Fournisseur	Produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
ACCES EDITIONS	Nouveaux programmes – manuels CM1 et CM2	Ecole primaire	1 464.71	1 546.00	FCT
ACTIV BURO	Ramettes de papier	Mairie et Ecole primaire	1 221.60	1 465.92	FCT
ACTIV BURO	Fournitures administratives	Mairie	718.30	861.96	FCT
ADIS	Produits d'entretien	Salle polyvalente	1 535.55	1 842.66	FCT
AXIMUM	Peinture routière	Voirie	520.40	624.48	FCT
BNP PARIBAS LEASING	Copieur multifonction – Loyer du 29/05/2026 au 28/08/2026	Mairie	839.40	1 007.28	FCT
BNP PARIBAS LEASING	Copieur multifonction – Loyer du 29/08/2026 au 28/11/2026	Mairie	839.40	1 007.28	FCT
CALDEO CPO	Carburant / 2 000 litres Excellium pro	CTM	3 715.82	4 458.98	FCT
CCAS DE GALLARDON	1 ^{er} acompte subvention communale	CCAS		20 000.00	FCT
CCPEIDF	S1/2026 – Redevance spéciale	CTM		881.86	FCT
CHEVAUX & FLO	23/05/2026 – Spectacle équestre	Fête médiévale		800.00	FCT
CNAS	2026 – Cotisation initiale CNAS	Divers sites		5 152.00	FCT
COBALYS	Peinture serraline	Stade	714.00	856.80	FCT
COMPAGNIE PETITE NATURE	Atelier George Sand - Lecture à voix haute, écriture et cyanotype	Bibliothèque		1 000.00	FCT
EET SERVICE	Migration SMBC et fibre pro et téléphonie centrex -Déménagement Mairie vers Gendarmerie	Mairie	704.00	844.80	FCT
ENERGIE 28	2026 – Contribution borne de charge VE	Mairie		800.00	FCT
ENERGIE 28	2026 – Adhésion compétence conseil énergétique	Mairie		3 530.00	FCT
ENGIE	Electricité - 09/03/2026 au 08/04/2026	Salle omnisport	1 335.54	1 602.65	FCT
ENGIE	Electricité - 09/03/2026 au 08/04/2026	Salle polyvalente	1 239.88	1 487.86	FCT
ENGIE	Electricité - 09/03/2026 au 08/04/2026	Ecole primaire	1 343.00	1 611.60	FCT
ENGIE	Electricité – 01/01/2026 au 27/03/2026	Cabinet médical	1 224.09	1 468.91	FCT
ENGIE	Electricité – 09/01/2026 au 08/02/2026	Salle polyvalente	1 509.50	1 811.40	FCT
ENGIE	Electricité – 09/02/2026 au 08/03/2026	Salle polyvalente	1 264.49	1 517.39	FCT
ENGIE	Electricité – Eclairage public	Divers sites	3 597.04	4 316.45	FCT

ENGIE	Electricité – 09/04/2026 au 08/05/2026	Salle polyvalente	700.18	840.22	FCT
ENGIE	Electricité – 09/04/2026 au 08/05/2026	Ecole primaire	708.70	850.44	FCT
ENGIE	Electricité – 09/04/2026 au 08/05/2026	Salle omnisport	775.61	930.73	FCT
ENGIE	Electricité – 28/03/2026 au 27/05/2026	CTM	729.38	875.26	FCT
ENGIE	Electricité – Eclairage public	Divers sites	2 493.32	2 991.98	FCT
ENGIE	Electricité – 09/05/2026 au 08/06/2026	Salle polyvalente	702.72	843.26	FCT
ENGIE	Electricité – 09/05/2026 au 08/06/2026	Ecole primaire	755.32	906.38	FCT
ENGIE	Electricité – 09/05/2026 au 08/06/2026	Salle omnisport	713.55	856.26	FCT
ENGIE	Electricité – 09/06/2026 au 08/07/2026	Salle polyvalente	545.14	654.17	FCT
ENGIE	Electricité – 09/06/2026 au 08/07/2026	Ecole primaire	700.99	841.19	FCT
ENGIE	Electricité – Eclairage public	Divers sites	2 224.24	2 669.09	FCT
ENGIE	Electricité – 09/07/2026 au 08/08/2026	Salle polyvalente	552.29	662.75	FCT
ENGIE	Electricité – 09/07/2026 au 08/08/2026	Ecole primaire	589.85	707.82	FCT
FICHOT HYGIENE	Produits d'entretien	Salle polyvalente	819.75	983.70	FCT
FRATER ET SON PEUPLE D'ANTAN	23-24/05/2026 – Animation	Fête médiévale		500.00	FCT
GAZ DE BORDEAUX	Gaz – 11/02/2026 au 10/05/2026	Montlouet	657.99	789.60	FCT
GAZ DE BORDEAUX	Gaz – 19/02/2026 au 18/05/2026	Vestiaires foot	1 573.73	1 888.47	FCT
GAZ DE BORDEAUX	Gaz – 04/02/2026 au 23/05/2026	Mairie	1 516.77	1 820.12	FCT
GAZ DE BORDEAUX	Gaz – 01/03/2026 au 31/05/2026	Gymnase	3 626.08	4 351.31	FCT
GAZ DE BORDEAUX	Gaz – 26/03/2026 au 25/06/2026	Ecole primaire	2 799.31	3 359.16	FCT
GENERALES DES ECOLES CYRANO	Fournitures administratives	Mairie	903.09	1 083.71	FCT
GUILLEBERT	Outillage divers : gants, sécateurs, manches, râteau, pelle	Espaces verts	1 110.23	1 332.28	FCT
IBSON	Dépose de caméra de surveillance pour les travaux	Mairie	670.00	804.00	FCT
IDEX ENERGIES	1 ^{er} trimestre 2026 – Maintenance chauffage P2	Divers sites	2 750.75	3 300.90	FCT
IDEX ENERGIES	1 ^{er} trimestre 2026 – Maintenance chauffage P3	Divers sites	2 010.11	2 412.11	FCT
IDEX ENERGIES	2 ^e trimestre 2026 – Maintenance chauffage P2	Divers sites	2 750.75	3 300.90	FCT
IDEX ENERGIES	2 ^e trimestre 2026 – Maintenance chauffage P3	Divers sites	2 010.11	2 412.11	FCT

JARDIN VIE	Fleurissement printemps	Espaces verts	4 054.14	4 459.55	FCT
L'ASSOCIATION LE CIRQUE EN EQUILIBRE	17/04/2026 - Spectacle « Le Pupitre »	Bibliothèque		2 000.00	FCT
LA POSTE	Mars – Affranchissement	Divers sites		547.91	FCT
LES HELIADES	12/04/2026 – Spectacle « Mai de Maires »	Bibliothèque		1 400.00	FCT
LIBRAIRIE L'ESPERLUETE	Achat de livres	Bibliothèque	655.53	693.77	FCT
LIBRAIRIE L'ESPERLUETE	Achat de livres	Bibliothèque	501.89	529.49	FCT
MAIN VERTE	Période du 01/02/2026 au 30/04/2026 – Entretien sentes, chemins, stades	Espaces verts	11 916.71	14 300.05	FCT
NESTHY	Matériel divers : balai, sacs poubelle	Services techniques	933.58	1 120.30	FCT
ORANGE BUSINESS	Avril – Communications	Divers sites	940.30	1 128.36	FCT
ORANGE BUSINESS	Mai – Communication divers sites	Mairie	931.43	1 117.72	FCT
ORANGE BUSINESS	Juin – Communication divers sites	Mairie	917.49	1 100.99	FCT
ORANGE BUSINESS	Juillet – Communication divers sites	Mairie	915.54	1 098.65	FCT
ORANGE BUSINESS	Aout – Communication divers sites	Mairie	923.38	1 108.06	FCT
ORANGE BUSINESS	Septembre – Communication divers sites	Mairie	595.09	714.11	FCT
PAPREC CENTRE	Mars – Location benne	CTM	1 030.98	1 237.18	FCT
PAPREC CENTRE	Juin – Location benne	CTM	703.32	843.98	FCT
PAPREC CENTRE	Aout – Location benne	Services techniques	713.20	855.84	FCT
PICHON	Fournitures scolaires	Ecole primaire	756.58	798.19	FCT
PROFESSION SPORT	Juin 2026 – Intervenants sportifs	Ecole primaire		640.71	FCT
PROFESSION SPORT 28	Avril 2026 – Intervenants sportifs	Ecole primaire		833.94	FCT
PROMOSOFT INFORMATIQUE	Renouvellement support STORMSHIELD – 20/03/2026 au 19/03/2027	Mairie	1 003.00	1 203.60	FCT
PROMOSOFT INFORMATIQUE	Prestation de déménagement temporaire du matériel informatique	Mairie	593.00	711.60	FCT
PROMOSOFT INFORMATIQUE	Déménagement serveur	Mairie	593.00	711.60	FCT
QUADIENT	Machine à affranchir – 05/08/2026 au 04/08/2026	Mairie	934.31	1 121.17	FCT
SAGA LAB	Contrat pluriannuel – Contrôle des équipements sportifs/créatifs	Divers sites	622.00	746.40	FCT

SAVOIRSPUS	Fournitures scolaires – Mme CHAZOTTES Stéphanie – Ecole primaire	Ecole primaire	511.30	613.56	FCT
SIN3 ASSO	13/06/2026 – Prestation musicale	Festivoise		1 250.00	FCT
SIVOS	Avril 2026 – Participation communale	Mairie		77 516.58	FCT
SIVOS	Mai 2026 – Participation communale	Mairie		77 516.58	FCT
SIVOS	Juin 2026 – Participation communale	Mairie		77 516.58	FCT
SIVOS	Juillet 2026 – Participation communale	Mairie		66 635.92	FCT
SIVOS	Aout 2026 – Participation communale	Mairie		66 635.92	FCT
SOCCOIM	Du 01/03/2026 au 30/04/2026 - Balayage caniveau	Voirie	1 257.40	1 437.31	FCT
SOCCOIM	Du 01/05/2026 au 31/07/2026 - Balayage caniveau	Voirie	1 257.40	1 437.31	FCT
TCGO TOSHIBA	25/06/2026 – 24/09/2026 - Maintenance totem Horizon panneau lumineux	Mairie	625.00	750.00	FCT
TEMPS LIVRE	Dictionnaires – Récompenses CM2	Ecole primaire	1 113.74	1 175.00	FCT
TRANSDEV	Mars – Jeudis – Transports école/piscine	Ecole primaire	618.18	680.00	FCT
TRANSDEV	Mars – Transports école/gymnase	Ecole primaire	1 669.09	1 836.00	FCT
TRANSDEV	Jeudis – Transports école/piscine	Ecole primaire	1 545.45	1 700.00	FCT
TRANSDEV	Lundis – Transports école/piscine	Ecole primaire	1 236.36	1 360.00	FCT
TRANSDEV	Mardis – Transports école/piscine	Ecole primaire	1 545.45	1 700.00	FCT
TRANSDEV	Avril-mai-juin – Transports école/gymnase 2025-2026	Ecole primaire	3 338.18	3 672.00	FCT
WORK FLO LIVE	13/06/2026 – Matériel	Festivoise		1 297.66	FCT

Monsieur le Maire précise que les montants les plus significatifs concernent principalement les factures relatives aux travaux en cours du pôle administratif et du pôle culturel.

Mathias SONNIC relève que cinq montants correspondent aux contributions versées au SIVOS et constate une variation significative de celles-ci, représentant un écart de 11 000 € à la baisse sur les deux derniers mois.

Monsieur le Maire précise que les cotisations du SIVOS avaient initialement été calculées sur la base de l'année précédente. Il indique que les montants effectivement appelés sont moins élevés à partir du mois de juillet. Cette situation fait suite au constat d'anomalies qui a nécessité un recalcul des montants et de la répartition entre les communes membres. Les montants des contributions ont donc été réajustés en conséquence.

A la question de Monsieur Sonnic qui demande des précisions sur ces anomalies, Monsieur le Maire précise que le sujet sera traité en priorité en Conseil syndical.

Délibérations

1. Délibération d'autorisation d'emprunt

Dans le cadre des travaux de rénovation de la Mairie et afin de compléter le financement cette opération, il est proposé de recourir à un emprunt auprès de la **Caisse des dépôts et consignations**, dans le cadre d'un Contrat de Prêt « Transformation Écologique », pour un montant total de **2 000 000 €**.

Ce financement permettra à la commune de disposer des ressources nécessaires à la réalisation de cette opération d'investissement.

Le financement serait constitué d'une ligne de prêt présentant les caractéristiques suivantes :

Ligne du Prêt : Transformation Ecologique

Montant : 2 000 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Dédit (échéance et intérêts prioritaires)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le recours à ce financement permet de mobiliser un emprunt à long terme, avec une durée d'amortissement de 25 ans, cohérente avec la nature et la durée d'utilisation des équipements concernés par l'opération de rénovation, qui devrait être largement supérieure.

La typologie **Gissler 1A**, classification française utilisée pour évaluer le niveau de risque des emprunts, notamment ceux souscrits par les collectivités territoriales, correspond à un niveau de risque faible pour ce type de financement.

Monsieur le Maire souligne que, de manière générale, les indicateurs communiqués par l'organisme prêteur témoignent d'une situation financière saine de la commune.

En réponse aux questions écrites de Mathias SONNIC, à savoir :

« Questions au sujet du prêt de 2M€ à la Caisse des dépôts et consignations :

Préambule :

Ça paraît rassurant de contracter un prêt au près d'une banque publique indexée sur le taux du livret A +0,50%.

Néanmoins il s'agit d'un taux variable !

Au vu de la situation économique actuelle où les taux montent et l'inflation est perceptible, pour ne pas dire inquiétante, n'est-ce pas dangereux de contracter un prêt de 2M€ à taux variable ?

Simulations pour 2M€ sur 25 ans:

- *si le taux est obtenu à 3%*

Le coût total du crédit sera de 3,2M€

- *si le taux monte rapidement à 5%*

Le coût total du crédit passera alors à 4,2M€

Question 1 :

Est-ce que la piste d'un financement par un Pool de banques privées à taux fixe a été explorée ?

Question 2 :

Lors des commissions finances le coût annoncé de la rénovation de la Mairie était en gros de 1,4M€ à charge pour la commune plus 600 000€ de subventions.

Pourquoi aujourd'hui aller chercher 2M€?

Le montant des subventions est-il remis en cause?

Ce prêt financera-t-il d'autres investissements?

Ou y a-t-il des dépassements des devis initiaux?

Ou d'autres raisons? »

Monsieur le Maire explique que le taux de 2,2 % proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations sur une durée de 25 ans constitue un taux particulièrement compétitif au regard des conditions actuelles du marché, sachant que les taux proposés dans le secteur bancaire privé se situant actuellement autour de 4 %.

Il précise que tous les chiffres avancés par Monsieur Sonnic sont faux dans leur totalité, à la fois pour ce qui concerne le plan de financement et les coûts de crédits. Le montant des subventions n'est pas non plus remis en cause.

Le coût des intérêts de l'emprunt est estimé à 601 000 €, portant le montant total remboursé à 2 601 000 € sur 25 ans. À titre comparatif, avec un taux de 3 %, le montant total remboursé s'élèverait à 2,8 M€ (et non 3,2 M€), et à 3,5 M€ € pour un taux de 5 % (et non de 4,2 M€).

Le montant de l'emprunt sollicité doit permettre de financer les travaux en cours, mais également de constituer une avance de trésorerie. Celle-ci pourra être reconstituée notamment grâce au remboursement de la TVA sur les investissements, prévu en N+2, ainsi qu'au versement des subventions accordées dont le versement intervient à l'achèvement des travaux, leur montant définitif étant recalculé en fonction des dépenses effectivement réalisées.

Monsieur le Maire précise que des dépenses imprévues peuvent également intervenir au cours des travaux. À ce jour, la commune parvient à maintenir un équilibre entre les plus-values et les moins-values rendues dans le cadre de la réalisation de ces différents travaux.

Ainsi, cet emprunt permettra de disposer d'une trésorerie susceptible d'accompagner, à terme, la réalisation de futurs projets, notamment dans le cadre de l'opération « Bourg-Centre ». Cette opération intègre les travaux en cours et a d'ores et déjà permis l'acquisition du local commercial dénommé « Le Jardin de Casamance ».

Dans le cadre global du projet de redynamisation du centre-bourg, une consultation est actuellement en préparation afin de sélectionner un architecte chargé de définir les contours, les orientations et les modalités de réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *Approuve le recours à un Contrat de Prêt « Transformation Écologique » auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour un montant total de 2 000 000 €*
- *Autorise Monsieur le Maire, à signer seul le Contrat de Prêt avec la Caisse des dépôts et consignations, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer la ou les demandes de réalisation de fonds relatives à ce Contrat de Prêt.*

2. Tableau des emplois permanents - Création de poste

VU le précédent tableau des emplois permanents, validé par le conseil municipal le 25 août 2026,

CONSIDERANT le mouvement de personnel suivant :

- départ à la retraite d'un agent de maîtrise principal au 31 mai 2026,
- arrivée d'un adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 13 juillet 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de :

MODIFIER le tableau des emplois permanents à compter du 29 septembre 2026 par l'inscription d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, afin de mettre celui-ci en adéquation avec la situation effective des effectifs de la collectivité, comme suit :

Grade	Au 1er septembre 2026		Au 29 septembre 2026	
	Existants	Pourvus	Existants	Pourvus
Emploi fonctionnel de DGS	1	1	1	1
Filière Administrative				
Attaché*	1	0	1	0
Rédacteur	1	1	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	3	3	3
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0	0
Adjoint administratif	1	1	1	1
Filière technique				
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal*	2	2	2	1

Agent de maitrise	1	1	1	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	6	6	6	6
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1	2	2
Adjoint technique	5	5	5	5
Filière Culturelle				
Ass de conservation patrimoine	1	1	1	1
Ass de conservation patrimoine ppal 2 ^{ème} classe	1	1	1	1
Filière Police				
Brigadier-Chef principal*	1	0	1	0
Gardien Brigadier	1	1	1	1
	27	25	28	25

* 3 postes vacants à supprimer ultérieurement

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires.

→ Selon les propositions du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

3. Désignation d'un conseiller communautaire membre de la CLECT de la communauté des portes Euréliennes d'Ile de France

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) intervient lorsqu'une commune transfère des compétences à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Lors de la création de l'EPCI ou ultérieurement en cas de modification des compétences, la CLECT se réunit pour rendre ses conclusions sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à l'EPCI et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer (en application du code général des impôts). La CLECT, instituée entre l'EPCI et les communes membres, est composée de délégués des conseils municipaux.

Monsieur le Maire précise que lorsqu'une compétence est transférée à un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), en l'occurrence, pour Gallardon, la CCPEIDF (Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France), une évaluation financière du transfert est réalisée.

Cette évaluation détermine notamment les montants pris en compte dans les mécanismes de compensation financière. L'attribution de compensation correspond à des sommes versées aux collectivités afin de compenser les effets financiers liés notamment à des transferts de compétences ou à des réformes fiscales.

Monsieur le Maire explique que, lors du transfert de la compétence en matière de développement économique à l'intercommunalité, les communes ont également transféré les recettes fiscales correspondantes. Ces montants étant demeurés figés depuis le transfert, les communes subissent une perte progressive de recettes liée à l'inflation. Cette situation pèse ainsi sur les budgets des communes.

Il rappelle que les dernières compétences transférées concernaient notamment le périscolaire. Il précise que ce transfert a eu alors que la construction sur la commune du futur centre de loisirs a été envisagée. Ce projet d'envergure est en cours et représente un investissement structurant conduit par la Communauté de communes et estimé à environ 5 millions d'euros.

Afin de représenter la Commune de Gallardon, au sein de la CLECT, Monsieur le Maire propose la candidature de Bruno ALAMICHEL et invite les conseillers municipaux à faire connaître d'éventuelles autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant proposée, il propose de procéder au vote à main levée.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des conseillers présents.

→ Après avoir procédé à l'élection, Bruno ALAMICHEL est élu, à l'unanimité des voix, en tant que conseiller communautaire membre de la CLECT de la Communautés de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

4. Décision modificative n°1

Le 17 juin 2026, la Préfecture nous a indiqué une anomalie concernant la reprise anticipée des résultats. En effet, dans la délibération n°2026/22 du 27/04/2026, est mentionné un déficit d'investissement 2025 d'un montant de 267 885,52 € alors que dans le budget primitif 2026, il apparaît un déficit d'investissement reporté de 135 880,32 €. Il convient donc de modifier le BP en y indiquant le bon montant (D001). Il convient également d'équilibrer le budget par l'emprunt.

Chap.	Art.	Montant	Total/Chap.	Désignation	Détail
001	001	132 005,20 €	267 885,52 €	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	Dépenses d'investissement
16	1641	132 005,20 €	1 314 437,69 €	Emprunts en euros	Recettes d'investissement

Total dépenses chapitre 001	267 885,52 €
Total dépenses chapitre 16	1 314 437,69 €

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une opération budgétaire qui n'a aucune incidence sur les recettes et les dépenses de la Commune.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte la décision modificative budgétaire n° 1 du budget Commune 2026.

5. Budget primitif 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de retirer la délibération n°2026/25 portant sur le Budget Primitif 2026,

ADOpte le budget primitif 2026 comme suit :

Recettes de fonctionnement

Chap.	Nature	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	135 880,32 €
013	Atténuation des charges	18 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	150 629,00 €
70	Produits des services, domaine, vente	63 201,00 €
73	Impôts et taxes	955 783,67 €
731	Fiscalité locale	1 486 732,00 €
74	Dotations, subventions et participations	486 269,36 €
75	Autres produits de gestion courante	44 810,00 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits spécifiques	1 000,00 €
3 342 315,35 €		

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Nature	Montant
011	Charges à caractère général	885 350,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 238 740,00 €
014	Atténuations de produits	4 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	8 349,33 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	164 035,91 €
65	Autres charges de gestion courante	1 022 575,51 €
66	Charges financières	14 264,60 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00 €
		3 342 315,35 €

Recettes d'investissement

Chap.	Nature	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	8 349,33 €
024	Produits des cessions	0,0 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	164 035,91 €
10	Dotations, Fonds divers et réserve	476 639,63 €
13	Subventions d'investissement	813 552,88 €
16	Emprunt	1 314 437,69 €
21	Immobilisations corporelles	0,0 €
		2 777 015,44 €

Dépenses d'investissement

Chap.	Nature	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	267 885,52 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	150 629,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	207 099,14 €
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	958 917,94 €
23	Immobilisations en cours	1 149 483,84 €
		2 777 015,44 €

6. Signature d'une convention pour la mise à disposition par le Centre de Gestion 28 d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI)

Le Maire expose :

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L812-2,

Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail,

Vu la délibération n°2024-DEL-40 du Centre de gestion de la Seine-Maritime en date du 21 juin 2024,

L'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, dispose que l'autorité territoriale doit désigner, après avis de la Formation spécialisée en matière de Santé Sécurité et Condition de Travail (FSSCT), un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Cet agent est chargé de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, il a librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se fait présenter les registres et documents imposés par la réglementation. En cas d'urgence il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale l'informe des suites données à ses propositions.

Il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le Centre de gestion.

Le Centre de Gestion 28 propose aux collectivités et établissements de mettre à disposition un agent du service prévention des risques professionnels formé pour la réalisation de cette mission, par convention d'une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *d'adhérer à la mission optionnelle proposée par le CDG28 ;*
- *d'autoriser monsieur le maire à signer la convention d'adhésion relative à la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail par le CDG28 ainsi que tous les documents y afférents ;*
- *d'inscrire au budget primitif 2026 au chapitre 011 – article 62268, les crédits nécessaires.*

7. Investissements inférieurs à 500€ HT

Dès lors que des dépenses sont considérées comme des dépenses d'investissement, elles peuvent faire l'objet d'une attribution du fonds de compensation de la TVA, mais aussi être financées par l'emprunt, et s'insérer dans des programmes pluriannuels.

VU la circulaire NOR/INT/B/02/00059/C du 26 février 2002 établissant la liste des biens considérés comme des investissements,

VU les articles L.2122-21, L.3221-2, et L.4231-2 du CGCT, selon lesquels les biens ne figurant pas dans cette liste ou ne pouvant y être assimilés, mais ayant un caractère de durabilité et de consistance suffisant, peuvent être imputés en section d'investissement par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante lorsqu'il s'agit de biens dont la valeur unitaire est inférieure à 500 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau ci-dessous :

Fournisseur	Produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
AMAZON BUSINESS	Cafetière	Services techniques	63.71	76.45	INV
AMAZON BUSINESS	Chariot	Bibliothèque	179.32	215.18	INV
BET GESBERT	Travaux de requalification de l'îlot Mairie – Mission électricité	Mairie	151.18	181.42	INV
BET GESBERT	Travaux de requalification de l'îlot Mairie – Mission électricité	Mairie	151.18	181.42	INV
BET GESBERT	Travaux de requalification de l'îlot Mairie – Mission électricité	Mairie	302.36	362.83	INV
BET GESBERT	Travaux de requalification de l'îlot Mairie – Mission électricité	Mairie	302.36	362.83	INV
BET GESBERT	Travaux de requalification de l'îlot Mairie – Mission électricité	Mairie	151.18	181.42	INV
BUREAU VERITAS	Travaux de requalification de l'îlot Mairie – Phase exécution	Mairie	331.61	397.93	INV
BUREAU VERITAS	Travaux de requalification de l'îlot Mairie – Phase exécution	Mairie	321.38	385.66	INV
BUREAU VERITAS	Travaux de requalification de l'îlot Mairie – Phase exécution	Mairie	321.33	385.60	INV
BUREAU VERITAS	Travaux de requalification de l'îlot Mairie – Phase exécution	Mairie	333.22	399.86	INV
BUREAU VERITAS	Travaux de requalification de l'îlot Mairie – Phase exécution	Mairie	333.54	400.25	INV
BUREAU VERITAS	Travaux de requalification de l'îlot Mairie – Phase exécution	Mairie	334.24	401.09	INV
CENTRAKOR	Brumisateurs	Mairie	133.32	159.98	INV

CULTURA	Liseuses et protections liseuses	Bibliothèque	241.38	289.66	INV
LAMALLE	Travaux de requalification de l'îlot Mairie	Mairie	343.50	412.20	INV
LAMALLE	Travaux de requalification de l'îlot Mairie	Mairie	480.00	576.00	INV
LAMALLE	Travaux de requalification de l'îlot Mairie	Mairie	275.00	330.00	INV
LAMALLE	Travaux de requalification de l'îlot Mairie	Mairie	137.50	165.00	INV
SOCOTEC-AG	Mission de coordination SPS – Requalification îlot Mairie	Mairie	289.06	346.87	INV
SOCOTEC-AG	Mission de coordination SPS – Requalification îlot Mairie	Mairie	276.88	332.26	INV
SOCOTEC-AG	Mission de coordination SPS – Requalification îlot Mairie	Mairie	262.84	315.41	INV
SOCOTEC-AG	Mission de coordination SPS – Requalification îlot Mairie	Mairie	247.38	296.86	INV

Questions diverses

- Travaux de création d'une zone humide par le SMDVA :

Des travaux de terrassement visant à l'installation d'une zone humide sont engagés pour une durée entre 10 et 15 jours, ce n'est plus seulement une zone d'expansion des crues mais une zone humide pour un projet plus qualitatif subventionnée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

- Travaux de pose d'un capteur de niveau de la Rémarde

Monsieur le Maire souligne qu'il y a environ deux ans, avait été envisagée la mise en place d'un dispositif permanent permettant de mesurer le niveau du canal de la Rémarde.

Dans ce cadre, une demande de subvention avait été envisagée afin de contribuer à la restauration d'un ouvrage situé sur la commune d'Ymeray, dont la dégradation affecte l'alimentation de la Rémarde, le canal et la Voise et, par conséquent, les communes riveraines du canal.

Monsieur le Maire précise toutefois que, conformément à la réglementation relative au droit d'eau, les travaux de restauration de cet ouvrage relèvent de la responsabilité de son propriétaire privé. La commune n'a donc a priori pas vocation à financer directement des travaux relevant de la responsabilité d'un propriétaire privé.

Considérant que le sujet concerne également les communes et un nombre important d'administrés, l'APEV (Association de Protection de l'Environnement de la vallée de la Voise) a néanmoins repris en charge la maîtrise d'ouvrage relative à ce projet. Aussi, le Conseil municipal de Gallardon avait délibéré pour attribuer une subvention de 3 000 € afin de contribuer au financement des travaux. Des participations complémentaires des communes riveraines seront également être sollicitées, le solde restant à la charge du propriétaire privé et de riverains concernés directement par cette opération.

Monsieur le Maire indique qu'un ensemble de dispositifs et d'actions en cours ou prévus permettra d'améliorer la maîtrise du risque d'inondation. Il précise notamment que des travaux de réparation de fuites sur vannages sont à l'étude afin de mieux réguler le niveau du canal.

Monsieur le Maire souligne, dans ce cadre, les excellentes relations entretenues par la commune avec le SMDVA. Il indique que les différents projets avancent et rappelle que la réduction du risque d'inondation repose sur la mise en œuvre d'un ensemble d'actions.

- **Organisation du repas des anciens prévu le 11 octobre 2026**
- **Mise en place de la banque alimentaire les 6, 7 et 8 novembre 2026**
- **Question d'Emmanuel MEYER sur l'heure de certaines commissions municipales fixées à 18h30 qui peut paraître tôt compte tenu des obligations de chacun.**

Monsieur le Maire rappelle que l'exercice du mandat de conseiller municipal nécessite un certain degré de disponibilité. Il précise que, conformément à la loi, des autorisations d'absence peuvent être accordées aux conseillers municipaux sur présentation de la convocation aux réunions.

Élodie COUESPEL propose d'alterner les horaires des réunions, une fois à 18 h 30 et une fois à 20 h 30.

Monsieur le Maire indique que l'horaire de 18 h 30 constitue un compromis permettant de convenir au plus grand nombre de conseillers municipaux.

- **Bérénice BREGERE interroge Monsieur le Maire sur l'état d'entretien du dojo, à la suite d'un courriel et de plusieurs remontées formulées par les deux clubs utilisateurs de l'équipement.**

Monsieur le Maire précise s'être rendu sur place et avoir transmis au responsable du service technique les différents éléments nécessitant une intervention, notamment concernant le nettoyage des locaux, la fuite constatée au niveau de la toiture ainsi que les luminaires.

Bérénice BREGERE signale par ailleurs le risque d'accident lié à l'état actuel des tatamis.

Monsieur le Maire indique que les questions relatives au positionnement, à l'état et au remplacement éventuel des tatamis devront faire l'objet d'une étude en concertation avec l'adjoint chargé des équipements sportifs et les personnes référentes.

- **Mathias SONNIC évoque la suppression du passage du bus à l'arrêt de Germonval pour les lycéens se rendant à Chartres. Ces derniers doivent désormais se rendre à l'arrêt situé place de la Mairie.**

Monsieur le Maire mentionne qu'en règle général le Conseil régional prend l'initiative de supprimer certains arrêts en raison d'une fréquentation jugée insuffisante.

Bérénice BREGERE demande à Monsieur le Maire s'il serait possible de soutenir une demande visant à maintenir un arrêt à Germonval, le bus continuant à desservir le secteur sans toutefois y marquer d'arrêt.

Monsieur le Maire indique qu'il se rapprochera des interlocuteurs concernés afin d'examiner les possibilités. Il précise toutefois qu'un retour à la situation antérieure pourrait s'avérer difficile.

Fin de la séance à 21h40.


Le Maire,

Yves MARIE



la Secrétaire de séance


Karine CHAVIGNY